

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 614

SÉANCE du 20 MAI 2026

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Roger POTEZ

Date de convocation : 07/05/2026

Date d'affichage : 27/05/2026

Étaient présents :

AUDEGOND Mickaël, BERTOUT Sébastien, BIGORNE Emilie, BIZART Denis, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BOURGEOIS David, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CAPRON Nicolas, CARTON Philippe, CAUWET Maryse, CONTART Betty, CUISINIER Christophe, DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, DELATTRE Sébastien, DELFOLIE Christine, DISTINGUIN Jean-Marie, DUFAY Jean-Marie, DUFLOT Eric, DUPOND Cédric, FERRI Jean-Pierre, FREMY Elodie, JOVENIN François, LALY Jean-François, LEDRU Daniel, LEMAIRE Patrick, LIBESSART Catherine, LOUIS Mathieu, MAURY Olivier, NOIRET Pierre-Olivier, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, QUIGNON Julien, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEL Murielle, SEARLE Maureen, SEROUX Michel, TETU Harold, THIEBAUT Véronique, TOURNANT Bernard, VASSEUR Laurence, VERDET Jean-Louis.

Absents excusés / Pouvoirs :

DELIGNE Jean-François donne pouvoir à TOURNANT Bernard, GLUSZAK Thierry donne pouvoir à FERRI Jean-Pierre, MOULIN Thierry donne pouvoir à AUDEGOND Mickaël.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 43
- Votants : 46
- Pouvoirs : 3

Élection des autres membres du Bureau

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2121-21 et par renvoi aux articles L.5711-1 et L.5711-2 ; le Comité syndical complète la composition du Bureau par l'élection en son sein d'autres membres, en l'occurrence au nombre de 8, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu membre du bureau s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a pas la nationalité française.

Il est rappelé que ne peuvent être membres du bureau, ni même en exercer les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de membre du bureau.

Enfin, les agents salariés du président ne peuvent être membres du bureau si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Président.

...

Madame la Présidente procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 8 autres délégués du Bureau et fait procéder aux scrutins correspondants.

Monsieur Eric DUFLOT, représentant de la Communauté urbaine d'Arras propose :

- Christophe DE GUILLEBON DE RESNES
- Éric DUFLOT
- Olivier MAURY
- Jean Pierre PUCHOIS

Madame Véronique THIEBAUT, représentante de la Communauté de communes du Sud Artois propose :

- Daniel BOUQUILLON
- Jean François LALY

Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois propose :

- Sébastien BERTOUX
- Catherine LIBESSART

...

Élection du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES a été élu membre du Bureau à l'unanimité des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Éric DUFLOT déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

Monsieur Éric DUFLOT : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Éric DUFLOT a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Olivier MAURY déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Olivier MAURY : 46 (Quarante Six voix)

- A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Olivier MAURY a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean Pierre PUCHOIS déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean Pierre PUCHOIS : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean Pierre PUCHOIS a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Daniel BOUQUILLON déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Daniel BOUQUILLON : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel BOUQUILLON a été élu 5^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean François LALY déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Jean François LALY : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean François LALY a été élu 6^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur Sébastien BERTOUX déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Monsieur Sébastien BERTOUX : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Sébastien BERTOUX a été élu 7^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} membre du Bureau

Madame Catherine LIBESSART déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (Quarante Six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zero)
 - Bulletins nuls : 0 (Zero)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante Six)
- Majorité absolue : 23 (Vingt Trois)

A obtenu :

- Madame Catherine LIBESSART : 46 (Quarante Six voix)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Catherine LIBESSART a été élue 8^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL